



MAIRIE D'ARTIGUELOUVE

INFORMATION PLUi

Le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dit PLUi a été arrêté au conseil communautaire de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, le 28 Mars 2019.

Cette délibération est affichée en Mairie d'Artiguelouve à compter du 12/04/2019 pour consultation, pendant 1 mois. Cette dernière est aussi consultable dans les locaux de l'Agglomération de Pau au sein de la direction Urbanisme au 26, avenue des Lilas à Pau, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Information Enquête-Publique : Automne 2019. A cette étape, le public pourra consulter l'intégralité du dossier PLUi et aura la possibilité de s'exprimer sur le projet et d'émettre des observations.

LA MAIRIE ARTIGUELOUVE